



La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ?

Claire Michard

DANS **LANGAGE ET SOCIÉTÉ** 2003/4 n° 106 , PAGES 63 À 80
ÉDITIONS **ÉDITIONS DE LA MAISON DES SCIENCES DE L'HOMME**

ISSN 0181-4095

DOI 10.3917/lsh.106.0063

Date de mise en ligne : 01/02/2009

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-langage-et-societe-2003-4-page-63?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Éditions de la Maison des sciences de l'homme.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

La notion de sexe en français : attribut naturel ou marque de la classe de sexe appropriée ?

Claire Michard

Maison des sciences de l'homme Paris

Ma recherche a pour objet l'analyse des types d'appréhension sémantique des notions de sexe et d'humanité en linguistique. À partir de cette analyse, je tente une approche matérialiste, c'est-à-dire une approche qui articule de façon serrée rapport social de sexe, effet idéologique-symbolique de ce rapport, et sens linguistique¹.

À l'opposé des analyses linguistiques traditionnelles, et de la plupart de celles qui ont été menées d'un point de vue féministe, ma démarche est en effet orientée très explicitement par un ensemble de recherches matérialistes s'intéressant aux rapports de pouvoir

-
1. Remarque terminologique : je n'utilise les termes *genre*, *féminin*, et *masculin* qu'au sens de formes linguistiques, pour deux raisons. La première, qui relève de la pratique scientifique, est la nécessité de contraindre la polysémie de termes fondamentaux pour mon propos afin d'éviter, autant qu'il est possible, la confusion sémantique entre différents domaines. La seconde est d'ordre théorique et politique : ces termes, qui sont actuellement utilisés de plus en plus fréquemment en sciences humaines, ne peuvent être que soupçonnés de satisfaire l'idéologie sexiste. Ils ne se sont en effet imposés que parce que le sens sociologique, qu'ils peuvent effectivement porter, a été facilement noyé dans l'appréhension métaphysique du "féminin" et du "masculin" que ces termes véhiculent depuis fort longtemps. Trop fréquemment, en sciences humaines *genre*, *féminin*, et *masculin* sont traités en tant que catégories culturelles coupées du rapport de pouvoir concret qui les produit.

concrets et à leurs effets mentaux. Et tout particulièrement par les œuvres de la sociologue Colette Guillaumin et de l'anthropologue Nicole-Claude Mathieu.

Dans *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel* (1972, 2^e éd. 2002), C. Guillaumin a élaboré une théorie de l'idéologie comme expression directe, sans travestissement, des rapports de pouvoir. Elle a ensuite analysé et théorisé le rapport de pouvoir spécifique qui produit les classes de sexe dans « Pratique du pouvoir et idée de Nature. 1, L'appropriation des femmes. 2, L'idée de Nature » (1978, 2^e éd. 1992). Elle a montré que :

Ce n'est pas la force de travail, distincte de son support/producteur en tant qu'elle peut être mesurée en "quantités" (de temps, d'argent, de tâches) qui est accaparée, mais son origine : la machine-à-force-de-travail (1992 : 18-19).

En conséquence, elle a conceptualisé ce type d'exploitation, comparable à certaines formes d'esclavage et de servage, comme rapport d'appropriation physique direct du corps des femmes par les hommes, rapport de pouvoir généralisé qu'elle a nommé « sexage », et qui pré-existe logiquement à l'appropriation individuelle dans le mariage.

L'analyse linguistique que je propose est ancrée dans l'effet idéologique propre au rapport de sexage, tel que C. Guillaumin le définit.

L'effet idéologique n'est nullement une catégorie empirique autonome, il est la forme mentale que prennent certains rapports sociaux déterminés : le fait et l'effet idéologique sont les deux faces d'un même phénomène. L'une est un rapport social où des acteurs sont réduits à l'état d'unité matérielle appropriée (et non de simples porteurs de force de travail). L'autre, la face idéologico-discursive, est la construction mentale qui fait de ces mêmes acteurs des éléments de la nature : des "choses" dans la pensée elle-même (1992 : 17).

Cette définition de l'idéologie en tant qu'expression intrinsèque du rapport de pouvoir, sans camouflage ni distorsion s'oppose à la vision dominante actuelle de l'idéologie sexiste, comme représentations anciennes qui perdurent, et seraient par conséquent des représentations fausses du réel social contemporain.

Cette définition a deux conséquences importantes en ce qui concerne le langage : la première est que les rapports sociaux concrets ont un effet sur le symbolique, et donc sur le langage et la langue. Ceci peut sembler une évidence, mais ne l'est aucunement en linguistique. La

deuxième conséquence concerne la façon d'envisager l'influence des représentations véhiculées par le langage : si ces représentations sont une composante intrinsèque du rapport de pouvoir et contribuent par conséquent à sa (re)production, ce ne sont pas elles qui en sont la seule origine. Cela signifie d'une part qu'il ne peut exister de domination symbolique sans exploitation concrète, contrairement à ce qui se dit beaucoup, et, d'autre part, que je considère le sexisme dans le langage à la fois comme le symptôme du rapport de pouvoir et comme l'un des moyens de sa mise en œuvre.

En linguistique, on utilise les notions de sexe et d'humanité dans l'analyse du sens des termes désignant les femmes et les hommes et dans l'analyse du sens du genre grammatical, quand celui-ci est porteur de la signification de sexe. De façon unanime, les linguistes posent le trait sémantique /humain/ comme premier, ce trait étant déterminé par le trait sémantique de sexe, /femelle/ ou /mâle/. On décompose par exemple "homme" et "femme" au moyen des traits sémantiques ordonnés de la façon suivante : /humain/, /mâle/, /adulte/ ; /humain/, /femelle/, /adulte/. La relation entre le sexe et l'humanité est donc présentée comme semblable pour chaque sexe.

Je remets en cause cette symétrie sémantique, pour des raisons tant linguistique que sociologique. Du point de vue linguistique, la relation prétendue symétrique entre sexe et humanité ne permet pas d'expliquer la dissymétrie de fonctionnement observée dans les discours sur les sexes, ainsi que dans la catégorie grammaticale du genre. Du point de vue sociologique, la symétrie entre sexe et humanité pour chaque sexe n'est pas cohérente avec l'effet idéologique du rapport d'appropriation, c'est-à-dire avec la catégorisation par un trait physique (le sexe) de la classe de sexe appropriée.

Je ne considère donc pas le sens des notions de femme et d'homme comme la symbolisation de propriétés physiques, perçues comme naturelles, et organisées logiquement, mais comme la symbolisation de propriétés physiques perçues et organisées en fonction des pratiques sociales concrètes. Le sens des notions de femme et d'homme, et, par conséquent, le sens du genre lorsqu'il manifeste l'opposition de sexe, est le résultat d'un processus de sélection et de manipulation de certaines propriétés, entraîné par le rapport de pouvoir concret qui crée les sexes en tant que classes.

Les questions que je soulève sont les suivantes : quand les termes de genre masculin et féminin *désignent* sans ambiguïté les humains mâles et les humains femelles, *signifient*-ils pour autant humain mâle et humain femelle ? La relation entre la notion de sexe et la notion d'humanité est-elle semblable pour les deux sexes ? L'analyse du sens véhiculé par la langue et les discours relève-t-elle d'une approche fondée sur des catégories de sciences naturelles ou d'une approche fondée sur des catégories sociologiques ?

J'ai été amenée à travailler sur la façon d'envisager le sens du genre lexical (le genre des noms : *homme, femme ; mère, père ; historienne, historien ; instituteur, institutrice*) et sur la façon d'envisager le sens du genre grammatical (l'accord au même genre que le nom des éléments qui le déterminent ou le reprennent : articles, adjectifs, participes, pronoms) après une première recherche sur des discours d'ethnologues hommes décrivant la division socio-sexuée du travail.

L'analyse de ces discours met en évidence l'absence de construction de l'agentivité pour les objets de discours femmes et, à l'opposé, la construction répétitive de l'agentivité pour les objets de discours hommes².

J'ai interprété cette dissymétrie de construction comme le renvoi des objets de discours femmes vers les notions animées non-humaines (les animaux) et les notions non-animées (les machines, les éléments naturels).

Ce premier travail, réalisé avec Claudine Ribéry et publié en 1982 sous le titre *Sexisme et sciences humaines : pratique linguistique du rapport de sexage*, met en évidence une structure sémantique qui se manifeste par le choix des termes lexicaux et des constructions syntaxiques, et qui sous-tend l'argumentation des textes, autrement dit une structure sémantique fondamentale.

Je me suis alors posé la question de la représentation de cette structure. Je me suis interrogé à la fois sur la façon dont on pourrait

2. L'agentivité est construite dans le discours par le choix lexical des verbes et par leur détermination par des adverbes, ou des propositions subordonnées. Ces constructions signifient l'intentionnalité du sujet et/ou un but à l'action. Elles ne s'appliquent, ni aux animaux, ni aux notions non-animées, sauf dans le cas de métaphores personnifiantes. Pour un exposé détaillé des tests objectivant la notion d'agent, voir Michard-Marchal & Ribéry, 1982 : 22-31.

représenter l'opposition sémantique des termes désignant les femmes et les hommes, afin de rendre compte des phénomènes observés, et sur la façon dont les linguistes traitaient de la question.

J'ai donc entrepris l'analyse des discours linguistiques sur le genre lexical et grammatical des années 1920 à maintenant. La première partie examine des textes s'échelonnant de 1920 à 1975 (Michard, 2002) et la deuxième (en préparation) tentera un bilan des transformations dans l'appréhension du genre en linguistique qui ont été entraînées par les mouvements féministes.

Cet article expose les principales caractéristiques dégagées de l'analyse des textes d'une dizaine de linguistes, représentatifs des différents points de vue dans la première période considérée et qui font autorité dans le domaine. Ce sont ces auteurs qui sont le plus fréquemment cités dans les recherches critiques de la deuxième période. Il s'agit d'Antoine Meillet (1948), Otto Jespersen (1924), Jacques Damourette et Édouard Pichon (1930), Marguerite Durand (1936), Roman Jakobson (1939, 1959), Louis Hjelmslev (1933, 1956), André Martinet (1956), Istvan Fodor (1959), Jean Dubois (1965) et André Joly (1975).

J'utilise ces discours linguistiques de deux façons : d'une part pour les connaissances qu'on y trouve, ce que l'on peut appeler le contenu scientifique (au sens d'analyses bien argumentées, que j'estime donc défendables), et pour les présupposés idéologiques qu'ils véhiculent.

I. LE CONTENU SCIENTIFIQUE

Les linguistes mentionnent un ensemble de dissymétries formelles et sémantiques entre genre masculin et genre féminin.

Caractéristiques formelles dissymétriques

a) D'un point de vue de linguistique historique, dans les langues indo-européennes anciennes, il n'y a pas eu apparition simultanée de deux genres pour désigner chaque sexe. Cependant, à partir d'une opposition entre un genre non-animé et un genre animé (qui s'appliquait aux deux sexes), est apparue une forme spécifique s'appliquant aux femelles, et que l'on a appelée genre féminin. Le genre féminin

est donc dérivé du genre animé, qui était commun aux deux sexes. Le genre animé demeure identique dans sa forme et il est appelé « masculin » en regard de « féminin ». C'est l'analyse de Meillet, reprise dans des optiques différentes par A. Martinet et I. Fodor.

b) Dans une approche synchronique du français, du point de vue lexical, le genre féminin est décrit comme un dérivé morphologique du genre masculin (M. Durand, et surtout J. Dubois).

La généralité de ce point de vue est discutable, et a été remise en cause par Edwige Khasnadar (1989). Je classe cependant cette analyse morphologique dans le contenu scientifique parce que cette dissymétrie formelle me semble en partie justifiable et que sa justesse ou sa fausseté n'ont pas d'influence sur mon analyse sémantique.

Du point de vue grammatical, le genre masculin apparaît comme une forme plus forte que le genre féminin : l'accord se fait au masculin pluriel dans le cas d'accord d'adjectifs, de participes ou de reprises pronominales avec des noms coordonnés de genres masculin et féminin (Dubois).

Caractéristiques sémantiques dissymétriques

a) Le genre masculin a une capacité référentielle plus grande que celle du genre féminin : le genre féminin ne s'applique qu'aux femelles, le genre masculin ne s'applique pas seulement aux mâles. C'est l'un des points fondamentaux de la réflexion de R. Jakobson et de L. Hjelmslev, mais il est également signalé par A. Meillet, J. Damourette et E. Pichon, M. Durand et J. Dubois.

Ainsi, l'on peut toujours déterminer un nom de métier ou de fonction de genre masculin en précisant « homme/femme » : « Ville de Castelnaudary [...] recrute son Directeur de Théâtre et des Affaires Culturelles (h/f) » (Offres d'emploi, *Télérama*, 2002, n° 2741), mais la détermination (h/f) de ce même nom de métier au genre féminin produirait une aberration sémantique : Ville de Castelnaudary [...] recrute sa Directrice de Théâtre et des Affaires Culturelles (h/f).

b) Le genre masculin a une plus grande valeur que le genre féminin : quelques linguistes notent, en passant, que lorsqu'il s'agit d'une femme, l'expression de la qualité dans un domaine sera supérieure si elle est au genre masculin (par exemple, O. Jespersen dit que « great poet » est une appréciation supérieure à « great poetess »).

C'est un point très important du point de vue de la sémantique du genre et qui apparaît nettement quand on compare les qualités de jugement produites par les exemples suivants : Martha Argerich est l'une *des plus grandes pianistes actuelles* / Martha Argerich est l'une *des plus grands pianistes actuels*. La qualité du superlatif relatif varie en fonction du genre grammatical de l'ensemble de référence, « les plus grandes pianistes actuelles / les plus grands pianistes actuels » parce que « pianiste » au genre féminin signifie : femme qui joue du piano, tandis que « pianiste » au genre masculin signifie fondamentalement : personne qui joue du piano.

c) Il est également signalé que certains noms de métier de genre féminin sont dévalorisés et ne sont plus utilisés : J. Dubois donne « doctoresse » et « cheffesse » comme exemples. Mais la raison qu'il invoque est exclusivement formelle : le féminin étant le genre marqué morphologiquement, il est utilisé moins fréquemment que le genre masculin et devient disponible pour prendre des valeurs affectives, mélioratrices ou péjoratives.

2. LES PRÉSUPPOSÉS IDÉOLOGIQUES

J'aborde cette question sous trois angles : le rapport langue et société, l'expression de l'idéologie sexiste, et le traitement du sens.

Langue et société

Tout se passe comme si la sémantique de la langue était imperméable aux antagonismes sociaux. Le sens linguistique échappe donc aux effets symboliques du rapport social de sexe, d'autant plus que celui-ci n'a aucune existence.

Dans la période qui va des années 1920 aux années 1970, il n'y a en effet aucune analyse sociologique des sexes et, en conséquence aucune interrogation sur les phénomènes linguistiques que l'on pourrait associer à cette analyse. Il y avait pourtant eu des mouvements féministes importants entre les deux guerres et *Le deuxième sexe* avait été publié en 1949.

On trouve seulement quelques remarques très vagues sur le statut particulier des femmes, essentiellement à propos des noms de métier n'existant pas au genre féminin. Et ainsi que nous venons de

le voir, il y a quelques notations sur la plus grande valeur du masculin pour qualifier une femme et sur la dévalorisation des termes de métier de genre féminin, mais cela ne donne jamais lieu à une analyse.

L'expression de l'idéologie sexiste

Quand le rapport social construisant les sexes n'est pas pris en compte, l'idéologie sexiste fait partie de la pensée, comme une évidence. Et c'est à partir des expressions de cette idéologie, telles l'indifférenciation du biologique et du social, l'indifférenciation des femelles animales et des femelles humaines, l'agentivité et la passivité présentées respectivement comme des propriétés naturelles de la masculinité et de la féminité, que l'on peut atteindre le sens profond du genre, le sens qui correspond à l'expression du rapport de pouvoir concret définissant les classes de sexe.

Voici quelques exemples :

a) Les linguistes utilisent fréquemment les termes « masculin », « féminin » à la place de « mâle » et « femelle » (« sexe féminin », « sexe masculin », par exemple), ce qui révèle la perception syncrétique, indifférenciée, du sexe biologique et du sexe social. C'est un usage toujours extrêmement courant à notre époque, dans toutes les formes de discours, et qui manifeste le recouvrement prescrit dans notre société entre sexe biologique et sexe social. Sur ce sujet, je renvoie à l'article très éclairant de Nicole-Claude Mathieu « Identité sexuelle/ sexuée/ de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre » (1989, 2^e éd. 1991).

b) Les animaux femelles sont identifiés aux épouses et aux femmes (si on postule, de façon très irréaliste, que dans la pensée dominante – hétérosociale – *épouse* et *femme* ne sont pas synonymes). Par exemple, le nom *chamelle* a été défini comme signifiant "la femme du chameau" par A. Martinet en 1988, au cours de l'interview qu'il a donnée à l'occasion d'une série d'émissions à Radio Canada regroupées sous le titre *La Féminisation du langage ou le sexe linguistique*.

Dans les textes que j'ai analysés, le même A. Martinet (1956) donne *lioness* (lionne) comme exemple de terme désignant un être « féminin », et J. Damourette et E. Pichon (1930) qualifient *la poule* d'être « éminemment féminin ».

Le même type d'indifférenciation entre animal femelle et humain femelle est produit par la façon de définir les animaux femelles : le nom *jument* est défini comme signifiant « la femelle du cheval » par J. Damourette et E. Pichon, et non comme « cheval femelle » ou « femelle de l'espèce cheval » ; le schéma sous-jacent à « la femelle du cheval » est l'expression courante de l'épouse ou de la compagne de l'homme : « la femme de ».

c) Pour ces mêmes auteurs, l'essence de la féminité est la fécondité perpétuelle et la passivité, tandis que l'essence de la masculinité est la puissance fécondante et l'activité.

Or, ces messieurs, qui étaient membres du mouvement d'extrême droite l'Action française, servent très fréquemment de garants aux adeptes de ce qui est appelé la « féminisation » du langage, et que, personnellement, je nomme « extension de la catégorisation par le sexe »³.

Le traitement du sens en général et celui du genre en particulier

Après avoir mentionné l'ensemble de dissymétries formelles et sémantiques, qui sont toutes en rapport avec le sens générique du genre masculin (c'est-à-dire le fait que celui-ci porte le sens humain en général), les linguistes représentent le sens du genre de façon symétrique pour chaque sexe.

Puisque le genre masculin *désigne* des êtres mâles, et le genre féminin *désigne* des êtres femelles, ils présupposent que le trait sémantique de sexe (le signifié du genre) qualifie de façon logique un trait sémantique plus général, qui peut être l'espèce, comme dans le cas de « homme/femme ; chien/chienne » ; une catégorie d'agent, comme « vendeur/vendeuse » ; une catégorie d'âge, comme « adolescent/adolescente », etc. C'est ce qu'ils nomment d'ailleurs habituellement « genre naturel » ou « genre vrai », par opposition au genre grammatical, qui, envisagé sur l'ensemble des noms du français, n'est pas lié à une signification de sexe.

Les linguistes confondent donc caractéristiques physiques des référents et sens des termes désignant ces référents. Ils ne s'interrogent

3. L'attitude positive ou négative envers l'utilisation de noms de profession ou de fonction de genre féminin traverse les clivages politiques traditionnels. Cette question sera développée dans la deuxième partie de ma recherche concernant les années 1970-2000 .

jamais sur la conceptualisation des référents femmes et hommes, formalisée par les noms qui les désignent, conceptualisation que l'on peut cependant approcher d'un point de vue linguistique en étudiant le fonctionnement formel des énoncés parlant de chaque sexe, à la fois par rapport au genre proprement dit, et par rapport à ce que l'on pourrait appeler le genre énonciatif, c'est-à-dire les constructions spécifiques des énoncés concernant chaque sexe.

J'insiste sur le fait que je ne m'intéresse ici qu'à la sémantique du genre lorsqu'il s'applique aux noms désignant des humains, mais qu'il ne faut pas oublier qu'en français, tous les noms appartiennent au genre dit masculin ou au genre dit féminin, quel que soit le type de notion désignée. Dans le cas des notions non-animées, la signification de sexe est absente, tout au moins de façon directe. On sait que le genre formel des noms de notions non-animées influence les métaphores personnifiantes (si *mort* est du genre féminin, sa représentation allégorique sera une femme, mais si *mort* est du genre masculin, l'allégorie sera un homme ; de même pour le genre de *soleil* et de *lune* ; de même, pour la personnification des jours de la semaine en russe, en fonction de leur genre). Théoriquement et politiquement, il me semble absolument nécessaire de toujours tenir compte de la présence et de l'absence de signification du genre. Sinon, on tombe, soit du côté de l'absence complète de signification, ce qui fait du genre une catégorie linguistique sans rapport avec la catégorie de sexe, soit du côté de la sexuation généralisée du langage, ce qui renforce l'importance idéologique de la notion de sexe, et ce qui entraîne à voir la référence au sexe mâle sous tout terme de genre masculin. Par exemple, on peut trouver sexiste le *il* dans « *il* pleut », mais *il*, pronom dont la *forme* est appelée genre masculin, ne reprend aucun terme antérieur, il fait seulement fonctionner le verbe. Ou bien on trouve inadmissible un énoncé comme « elle *le lui* a dit », quand il s'agit d'énoncer un échange de paroles entre deux femmes, mais « le », *formellement* appelé masculin, fait référence à un discours antérieur et est la seule forme possible dans ce cas, « lui », *formellement* appelé masculin, est également un terme épïcène – genre unique et application aux deux sexes – dans la fonction de complément d'attribution. Si cette forme dite masculine, semblable à celle du pronom tonique sujet *lui*, qui s'oppose alors à *elle* (C'est elle/ lui qui a gagné la course), incite à interpréter *lui*, complé-

ment d'attribution, comme référant à un homme, cette référénciation est non fondée linguistiquement et biaisée idéologiquement. On peut donc constater que certaines formes grammaticales dites de genre masculin ont un usage plus étendu, et, en conséquence, plus abstrait que leurs homologues de genre féminin. Ces formes, dites masculines, sont, soit complètement détachées de la signification de sexe, soit la seule forme possible, qui s'applique donc nécessairement aux deux sexes. Cela ne fait que confirmer le statut linguistique plus général et plus abstrait du genre dit masculin que du genre dit féminin.

3. PROPOSITIONS POUR UNE ANALYSE MATÉRIALISTE DE LA SÉMANTIQUE DU GENRE

Si l'on postule que la capacité d'application d'un terme à des référents extralinguistiques dépend du sens de ce terme, on peut en déduire que si le genre masculin a la capacité de s'appliquer aux deux sexes et le genre féminin seulement au sexe femelle, c'est parce que le sens du genre masculin est moins déterminé du point de vue du trait sémantique de sexe que ne l'est le genre féminin. Je fais donc l'hypothèse que les traits sémantiques de sexe et d'humanité ont des poids inverses selon qu'il s'agit des notions de femme ou d'homme et, en conséquence, du genre féminin ou du genre masculin. La notion d'homme est pleinement déterminée en tant qu'humain : /humain/ est le trait sémantique catégorisant, et /mâle/ le trait sémantique subordonné, qui détermine /humain/. Tandis que la notion de femme est pleinement déterminée en tant que femelle : /femelle/ est le trait sémantique catégorisant, et /humain/ le trait sémantique subordonné, déterminant /femelle/.

Cette opposition, que l'on peut représenter sous la forme /humain mâle/ /femelle humaine/, ou plutôt, pour être au plus près de la représentation exacte du rapport d'appropriation, /femelle de l'humain mâle/, classe les femelles humaines dans les femelles animales et sépare les humains mâles de l'animalité.

C'est à la fois le sens fondamental du genre lorsqu'il s'applique aux termes désignant les humains de chaque sexe sans ambiguïté, et la caractéristique du sexisme langagier, c'est-à-dire la catégorisation naturaliste, de la classe de sexe appropriée, son marquage symbolique

comme sexe. L'effet mental (idéologique-cognitif) du rapport de pouvoir est ainsi posé au niveau fondamental du processus de symbolisation; la mainmise sur les humains femelles entraîne pour eux la sélection et la manipulation symbolique du trait de sexe : de caractéristique secondaire, il devient définissant essentiel.

À cette manipulation idéologique fondamentale de la notion de sexe en tant que marque symbolique de la classe de sexe appropriée, il conviendrait d'en ajouter une seconde, qui lui est corrélative, et qui rendrait compte de l'idolâtrie envers l'attribut de sexe mâle. La classe de sexe dominante représentant l'humanité absolue, l'attribut de sexe des membres de cette classe est signifié comme attribut de sexe absolu : le trait sémantique / mâle /, de qualifiant relatif (avoir un sexe), devient qualifiant absolu (avoir *le* sexe). Par rapport à ce référent, les membres de la classe de sexe dominée sont conçus comme n'ayant pas *le* sexe. Ce type d'opposition donnerait une lecture socio-symbolique de la perception naturaliste-symbolique des femmes en tant que mâles castrés. Et elle expliquerait peut-être le choix très fréquent du seul trait sémantique / mâle /, décliné sous sa forme positive ou négative, dans les analyses sémantiques en traits distinctifs. En effet, dans le cadre de ces analyses, les linguistes considèrent l'opposition de sexe comme une opposition entre contradictoires dans laquelle la négation d'un trait de sexe équivaut à l'affirmation de l'autre. Autrement dit, les deux éléments de la relation sont posés comme parfaitement interchangeables et le choix de l'un des deux devrait être aléatoire. Mais on peut constater qu'il ne l'est pas.

L'analyse socio-sémantique que je propose (et non zoo-sémantique) me semble annuler les contradictions du discours linguistique traditionnel, qui reconnaît des dissymétries formelles et sémantiques, et pose cependant une symétrie des signifiés du genre ; elle déplace l'appréhension dominante du sens, du domaine des évidences naturelles à celui du construit idéologique inhérent aux rapports de pouvoir ; elle donne au langage un statut de pratique socio-symbolique et ne fait pas de la langue une entité métaphysique coupée de ses agents sociaux.

Elle permet d'autre part d'expliquer les phénomènes linguistiques de façon unifiée, à la fois en ce qui concerne la forme des énoncés parlant des femmes et des hommes et le fonctionnement dissymétrique du genre.

Prenons la construction discursive de l'agentivité, qui est ce qui sépare, linguistiquement parlant, les notions humaines des notions animées non-humaines. Dans la description de la division socio-sexuée des tâches faite par des ethnologues hommes (mais ce n'est pas une caractéristique du seul discours scientifique, ni du seul discours des hommes), ce serait l'opposition sémantique fondamentale /humain/ /femelle/ qui entraînerait la construction de l'agentivité pour les objets de discours hommes et son absence pour les objets de discours femmes.

Il y aurait également adéquation entre l'opposition /humain/ /femelle/ et la désignation indifférenciée (« toutes les mêmes ») des référents femmes par le sexe, opposée à la désignation individualisée des référents hommes, par leurs activités et leurs caractéristiques personnelles⁴.

De même, la loi générale de la référenciation discursive aux sexes des termes désignant un ensemble d'humains (logiquement composé de femmes et d'hommes), tels les noms de peuples ou de classes d'âge (noms au masculin pluriel) et les noms collectifs (noms au singulier, de genre féminin ou masculin : *société, tribu, groupe, clan*), serait cohérente avec le statut socio-idéologique d'humain relatif des femmes (femelles des humains mâles) et celui d'humain absolu

-
4. Si l'hypothèse de la structuration opposée des notions d'humanité et de sexe pour chaque sexe est cohérente avec l'effet idéologique du rapport de sexe, qui est une analyse sociologique matérialiste, cette hypothèse est également en accord avec certaines recherches en psychologie sociale expérimentale, et notamment celles de Marie-Claude Hurtig et de Marie-France Pichevin (1991, 2^e éd. 2002). Ces deux psychologues observent dans une tâche de description de photographies de visages de personnes des deux sexes par des sujets des deux sexes que, d'une part, la description des cibles femmes s'organise principalement autour de leurs appartenances catégorielles (sexe, âge, couleur des cheveux) et particulièrement celle de sexe, tandis que les descriptions des cibles hommes sont constituées principalement de traits distinctifs individuels, comme s'il importait avant tout de distinguer chaque personne homme de toutes les autres par des caractéristiques qui n'appartiennent qu'à elle, et que d'autre part, c'est le sexe du stimulus (la photographie à décrire) qui est déterminant pour l'émergence d'une stratégie de description plutôt que de l'autre, et non le sexe du sujet qui décrit. Elles analysent cette opposition de catégorisation comme propre aux rapports de domination concrets : les membres des groupes dominés sont réduits à leur appartenance catégorielle, tandis que les membres des groupes dominants sont définis comme individus, non réductibles à leur catégorie d'appartenance.

(humains mâles) des hommes. Dans le rapport de sexage, les femmes, humains relatifs, propriétés des hommes, ne peuvent représenter seules un groupe d'humains. Sur des textes entiers, on peut en effet constater que certaines occurrences de ces noms réfèrent explicitement aux deux sexes, certaines demeurent indécidables quant à leur référencement aux femmes, certaines ne réfèrent qu'aux seuls hommes et aucune occurrence ne réfère qu'aux seules femmes (Michard & Ribéry, 1982).

Par rapport au genre grammatical, la représentation sémantique /humain/, /femelle/ correspondrait à l'histoire du genre féminin en indo-européen : différenciation du féminin par rapport au genre animé ; elle donnerait sens à la dérivation des féminins à partir du masculin : différenciation du genre général ; elle permettrait de comprendre les dérapages sémantiques des termes féminins par rapport à leurs homologues formels masculins (*maître / maîtresse ; coureur / coureuse ; entraîneur / entraîneuse ; grand homme / grande femme ; homme public / femme publique*, etc., etc.)⁵ comme conséquence du sens de base du féminin /femelle/ ; elle motiverait sémantiquement l'accord au masculin pluriel des termes se rapportant à des noms coordonnés masculin et féminin : accord au "genre" général ; enfin, elle permettrait de mieux comprendre le fonctionnement complexe du sens générique.

Jusque dans les années 1970, la valeur générique du genre masculin est une évidence pour les linguistes. Ensuite, le sens générique des noms masculins a été abondamment remis en cause par les linguistes féministes, à partir de l'observation que des masculins potentiellement génériques sont appliqués aux seuls mâles. Mais, dans ces analyses, la façon de concevoir le sens n'est pas remise en cause et consiste toujours à confondre l'application d'un terme à un référent et la conceptualisation de ce référent signifiée par ce terme. Cela aboutit donc d'une part, à estimer que le genre masculin n'a pas, ou n'a que très peu fréquemment, le sens général /humain/, et d'autre part, à *ne jamais interroger le sens du genre féminin du point de vue du statut du trait de sexe*. Autrement dit, cela renforce la représentation symétrique

5. Ces phénomènes ont été largement relevés à partir des années 1970, tant en anglais qu'en français. Pour le français, voir Marina Yaguello (1979).

classique de la sémantique des deux genres : les genres masculin et féminin signifieraient symétriquement le sexe, et le sexisme se manifesterait par l'utilisation du masculin générique, puisque celui-ci réfère rarement aux femmes, par la dévalorisation des noms de genre féminin, et le refus de parler des femmes exclusivement avec des termes de genre féminin.

Personnellement, je soutiens que la dévalorisation des termes de genre féminin n'est qu'une conséquence du fait fondamental, et beaucoup plus grave, de la catégorisation des femmes comme femelles, et que le défaut de fonctionnement des masculins génériques n'est pas une question de sens, mais de référence. La référen-
ciation discursive androcentrée des noms masculins désignant des groupes d'humains (ou des collectifs de genre masculin ou féminin, tels *la société* ou *le peuple*), que j'ai fréquemment relevée moi-même, ne permet pas de penser que le sens générique (humain, en dehors de toute spécification de sexe) du masculin n'existe pas. Si le genre masculin traite avec lui fréquemment la seule référence au sexe mâle, c'est un phénomène contingent, une pratique discursive d'appropriation du général, mais cela n'empêche nullement le masculin d'avoir toujours comme sens premier /humain/. La capacité référentielle générique est réduite, mais elle existe potentiellement parce que le sens la permet. Tandis que le sens du féminin /femelle/ est générique du point de vue du sexe et ne peut référer qu'à l'ensemble des femelles (animales-humaines). Le sens du féminin ne permet pas l'accès à l'humain général.

Cette dissymétrie sémantique est toujours actuelle, elle n'est pas un phénomène idéologique archaïque par rapport à une situation sociale que l'on aimerait croire égalitaire (cette idée que les mentalités n'évoluent pas aussi vite que les réalités concrètes était déjà répandue dès le début des mouvements féministes des années 1970), elle repose sur le rapport d'appropriation qui définit les sexes en tant que classes.

Si depuis les années 1970, les luttes féministes ont produit des résultats tangibles sur le plan juridique, tout du moins dans les pays riches, il est nécessaire, bien qu'accablant, d'avoir en tête les situations des femmes et des hommes par rapport au chômage, à la précarité, aux salaires, au travail parental et domestique non-payé, aux

retraites, aux violences. Parmi beaucoup d'études, on peut consulter par exemple les livres d'Alain Bihr & Roland Pfefferkorn (1996), de Philippe Alonzo (2000), et d'Huguette Delavault, Noria Boukhobza & Claudine Hermann (2002). À la lecture de ces ouvrages on est obligé de constater que l'analyse féministe matérialiste en termes de classes de sexe construites par un rapport d'appropriation est, hélas, toujours d'actualité et que la domination symbolique ne flotte pas dans les mentalités mais est bien enracinée dans les pratiques concrètes.

Comment alors nommer les femmes et sous quel sens les faire exister dans les discours ? Il me semble que nous sommes devant un phénomène de double contrainte : soit nous apparaissions fondamentalement en tant que sexe (genre féminin), soit nous risquons de disparaître dans la référenciation sexiste et dominante du genre masculin, potentiellement générique, aux mâles. Mais cette référenciation, nous pouvons la contrôler : ce sont en effet les pratiques discursives qui construisent les valeurs référentielles.

Tandis que le sens du féminin, comment le modifier ? Est-ce que la multiplication des noms de genre féminin est capable d'annuler la catégorisation par le sexe ? Souhaitons-nous la symétrisation formelle des genres masculin et féminin et, en conséquence, l'extension de la pertinence linguistique de la notion de sexe, pertinence produite par le rapport de pouvoir construisant les classes de sexe, qui est un rapport fondateur de la société ? Ou avons-nous comme objectif l'abolition de ce rapport, et que la pertinence linguistique de la notion de sexe disparaisse ?

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ALONZO P. (2000), *Femmes et salariat : l'inégalité dans l'indifférence*, Paris, L'Harmattan.
- BEAUVOIR S. de (1979 [1949]), *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard (Idées. Philosophie, 152-153).
- BIHR A. & R. PFEFFERKORN (1996), *Hommes/femmes : l'introuvable égalité. École, travail, couple, espace public*, Paris, Éditions de l'Atelier.
- DAMOURETTE J. & É. PICHON (1968 [1930]), *Des mots à la pensée : essai de grammaire de la langue française, 1911-1927*, vol. 1. Paris, D'Artrey.

- DELAVALT H., N. BOUKHOBZA & C. HERMANN (2002), *Les enseignantes chercheuses à l'université : demain la parité ?*, Paris, L'Harmattan.
- DUBOIS J. (1965), *Grammaire structurale du français : nom et pronom*, Paris, Larousse.
- DURAND M. (1936), *Le genre grammatical en français parlé à Paris et dans la région parisienne*, Paris, D'Artrey.
- FODOR I. (1958), « The origin of grammatical gender », *Lingua* 8.
- GUILLAUMIN C. (2002, [1972]), *L'idéologie raciste : genèse et langage actuel*, Paris, Gallimard (Folio. Essais, 410).
- (1978), « Pratique du pouvoir et idée de Nature. (1) L'appropriation des femmes. (2) Le discours de la Nature », rééd. in : *Sexe, race et pratique du pouvoir : l'idée de Nature*, Paris, Côté-femmes (Recherches), 1992.
- HJELMSLEV L. (1985 [manuscrit de 1933, 1^{re} éd. 1973]), « Structure générale des corrélations linguistiques », rééd. in : *Nouveaux essais*, Paris, PUF.
- (1956), « Animé et inanimé, personnel et non-personnel », *Travaux de l'Institut de linguistique* 1.
- HURTIG M.-Cl. & M.-F. PICHEVIN (2002 [1991]), « Catégorisation de sexe et perception d'autrui », in M.-Cl. HURTIG, M. KAIL & H. ROUCH (eds.), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Éditions.
- JAKOBSON R. (1971 [1939]), « Signe zéro », rééd. in : *Selected writings II*, Paris, Mouton.
- (1971 [1959]), « The gender pattern of Russian », rééd. in : *Selected writings II*, Paris, Mouton.
- JESPERSEN O. (1971 [1924]), *La philosophie de la grammaire*, Paris, Éd. de Minuit, trad. de *The philosophy of grammar*.
- JOLY A. (1975), « Toward a theory of gender in modern English », in A. JOLY & T. FRASER (eds.), *Studies in English grammar*, Villeneuve d'Ascq, U. de Lille III, Paris, Editions universitaires.
- KHAZNADAR E. (1989), « Le masculin premier », *Cahiers de grammaire* 14.
- MARTINET A. (1956), « Le genre féminin en indo-européen : examen fonctionnel du problème », *Bulletin de la Société de linguistique de Paris*, 52.

- MATHIEU N.-C. (1991 [1989]), « Identité sexuelle/sexuée/de sexe ? Trois modes de conceptualisation du rapport entre sexe et genre », rééd. in : *L'anatomie politique : catégorisations et idéologies du sexe*, Paris, Côté-femmes (Recherches).
- MEILLET A. (1948), *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion.
- MICHARD C. (2002 [1991]), « Approche matérialiste de la sémantique du genre en français contemporain », in « Catégorisation de sexe et perception d'autrui », in M.-Cl. HURTIG, M. KAIL & H. ROUCH (eds.), *Sexe et genre : de la hiérarchie entre les sexes*, Paris, CNRS Éditions.
- (1999), « Humain/femelle : deux poids deux mesures dans la catégorisation de sexe en français », *Nouvelles questions féministes*, 20, 1.
 - (2000), « Sexe et humanité en français contemporain. La production sémantique dominante », *L'Homme*, 153.
 - (2002), *Le sexe en linguistique : sémantique ou zoologie ? 1, Les analyses du genre lexical et grammatical des années 1920 aux années 1970*, Paris, L'Harmattan (Bibliothèque du féminisme).
- MICHARD-MARCHAL C. & C. RIBÉRY (1982), *Sexisme et sciences humaines : pratique linguistique du rapport de sexage*, Lille, PUL, (Linguistique).
- YAGUELLO M. (1978), *Les mots et les femmes : essai d'approche socio-linguistique de la condition féminine*, Paris, Payot (Langages et sociétés).